

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

Venezuela

Question écrite n° 42999

#### Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la montée de l'antisémitisme au Venezuela. Ces dernières semaines des actes antisémites se sont multipliés, jusqu'à aboutir à la profanation de la principale synagogue de Caracas, dans une violence incroyable. Une dizaine de personnes a fait irruption de nuit dans la synagogue, a détruit des objet de culte, inscrit des propos antisémites, profané le lieu de conservation des rouleaux de la Torah. Pire, elle a malmené, ligoté, violenté les gardiens de l'édifice. Cette attaque qui a duré cinq heures a été permise par l'absence de réactions des forces de police de la capitale vénézuélienne. Cette profanation fait suite à l'expulsion de l'ambassadeur israélien par le président Chavez, à la rupture unilatérale du dialogue diplomatique, à des propos attisant les haines en guise de protestation contre l'offensive militaire israélienne dans la bande de Gaza. Les 15 000 personnes composant la communauté israélite au Venezuela ont désormais peur pour leur vie. C'est pourquoi il souhaiterait connaître la position de la France à l'égard de la situation de la communauté israélite et de l'attitude de l'exécutif vénézuelien.

### Texte de la réponse

Dans le contexte de l'offensive militaire israélienne dans la bande de Gaza, les autorités vénézuéliennes ont décidé, le 6 janvier 2009, d'expulser l'ambassadeur d'Israël au Venezuela et, le 14 janvier, de rompre les relations diplomatiques entre les deux pays. La grande synagogue de Caracas a été victime, dans la nuit du 30 au 31 janvier 2009, de profanations et d'actes de vandalisme, qui ont eu une très large audience à l'échelle mondiale et ont suscité une profonde émotion au sein de la communauté juive de France et dans l'ensemble de l'opinion française. Le président Hugo Chavez, dès le 1er février 2009, et à plusieurs reprises depuis, a condamné cette profanation. Le 9 février 2009, le ministère vénézuélien de l'intérieur a annoncé l'arrestation de onze suspects (dont un des gardiens de nuit de la synagogue et un des gardes du corps du rabbin) et a confirmé le motif crapuleux de l'agression, maquillé par l'inscription de propos antisémites sur les murs des locaux administratifs de la synagogue. Dans les jours qui ont suivi, le ministre des relations extérieures, M. Nicolas Maduro, s'est exprimé à plusieurs reprises sur le sujet et a rencontré les représentants de la confédération des associations israélites au Venezuela (CAIV) et le rabbin de la synagogue de Mariperez. Il a rappelé les dispositions de la Constitution vénézuélienne de 1999 qui garantissent le plein exercice de la liberté religieuse. Le Président de la République a écrit, le 13 février 2009, au président Chavez pour lui faire part de sa « vive préoccupation » face aux actes d'antisémitisme inacceptables récemment perpétrés au Venezuela. Il a indiqué qu'il comptait sur le chef de l'État vénézuélien, qui avait condamné ces actes odieux à plusieurs reprises, pour les faire cesser, pour que leurs auteurs soient arrêtés et jugés, et pour que soit prolongé et enrichi le dialogue avec les institutions israélites du Venezuela.

#### Données clés

Auteur: M. Claude Goasguen

Circonscription: Paris (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE42999

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 42999 Rubrique : Relations internationales

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes **Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 24 février 2009, page 1669 **Réponse publiée le :** 24 mars 2009, page 2774